

Nomenclature : 3.6
Numéro : AR2025-126
Service : Evènementiel
Ref. : AN

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PROLONGATION DE L'AR2023-173



AUTORISANT LA FERMETURE DE LA TRIBUNE FOOT DU STADE JEAN MOULIN JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2025

Le Maire de la commune de MARINES, Val d'Oise,
VU le code général des collectivité territoriales,
VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux
droits et libertés des communes, des départements et régions et leurs textes d'application,
VU le code pénal,
VU le code de la route, notamment l'article L411-1,
VU le code de la voirie routière,
VU l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée, relative à la signalisation des routes
et des autoroutes,

CONSIDERANT l'effondrement partiel d'une partie de la tribune en date du 11 novembre 2023,
CONSIDERANT l'intervention du SDIS qui a conclu à un risque imminent,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre des mesures afin d'assurer la sécurité
et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : L'accès à la zone condamnée par des barrières et de la rubalise correspondant à la tribune et
aux vestiaires foot du stade Jean Moulin sera strictement interdit jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et
règlements en vigueur.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Marines de la gendarmerie nationale,
- Madame la directrice générale des services de la commune de Marines,

- La police municipale de Marines,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale de Marines de la gendarmerie nationale,

- Monsieur le Commandant du centre de secours de Marines,

- L'AS Vexin

Le Maire,

Nadine NINOT



Certifié exécutoire, compte tenu des formalités de publications ou d'affichages effectuées



MAIRIE DE MARINES
Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES
Tél. 01 30 39 70 21 – Fax. 01 30 39 96 60
Courriel : contact@mairie-marines.org
www.marines.fr

